

R É P U B L I Q U E F R A N Ç A I S E

BUDGET GÉNÉRAL  
MISSION MINISTÉRIELLE  
PROJETS ANNUELS DE PERFORMANCES  
ANNEXE AU PROJET DE LOI DE FINANCES POUR

2022

RÉGIMES DE RETRAITE ET  
DE SÉCURITÉ SOCIALE  
DES MARINS



PROGRAMME 197

---

**RÉGIMES DE RETRAITE ET DE SÉCURITÉ SOCIALE DES MARINS**

MINISTRE CONCERNÉE : ANNICK GIRARDIN, MINISTRE DE LA MER

## PRÉSENTATION STRATÉGIQUE DU PROJET ANNUEL DE PERFORMANCES

### Thierry COQUIL

Directeur des affaires maritimes

Responsable du programme n° 197 : Régimes de retraite et de sécurité sociale des marins

### Résumé de la présentation stratégique du programme 197

Le programme 197 « Régimes de retraite et de sécurité sociale des marins » retrace la participation financière de l'État au régime spécial de sécurité sociale des marins et des gens de mer, et la subvention pour charges de service public destinée à couvrir les coûts de fonctionnement de l'Établissement national des invalides de la marine (ENIM) qui en assure la gestion.

Le statut de l'ENIM est organisé par le décret n°2010-1009 du 30 août 2010, son organisation est celle d'un établissement public administratif de plein exercice placé sous la triple tutelle des ministres chargés de la mer, du budget et de la sécurité sociale. Son siège est localisé à Périgny (Charente-Maritime) depuis 2012. L'ENIM, en tant que gestionnaire d'un régime spécial de sécurité sociale et de retraite, se doit d'assurer le meilleur service possible pour l'utilisateur (le marin ou ses ayants droit) tout en cherchant à optimiser le coût de ce service pour le contribuable.

Le régime de sécurité sociale des marins est un régime spécial au sens de l'article L. 711-1 du code de la sécurité sociale, qui comporte :

- une branche vieillesse dont la gestion est assurée par la Caisse de retraites des marins et qui est régie par le code des pensions de retraite des marins français du commerce, de pêche ou de plaisance et le code des transports ;
- une branche maladie, accident, invalidité (liés ou non à la profession), maternité et décès, dont la gestion est assurée par la Caisse générale de prévoyance régie par le décret du 17 juin 1938 modifié.

L'ENIM développe également une action sanitaire et sociale en direction du monde maritime en servant des prestations aux marins, pensionnés et ayants droit, ainsi qu'en subventionnant des institutions sociales œuvrant dans les domaines de la prévention des risques liés à leur activité et de l'amélioration des conditions de vie des gens de mer.

L'ENIM est enfin en charge du recouvrement des cotisations des marins et armateurs, en cours de transfert à l'ACOSS. En effet, dès 2020 le recouvrement des cotisations sociales relatives à la métropole a été partiellement assuré par l'Urssaf Poitou-Charentes à titre expérimental, en application de l'article 18 de la loi n°2019-1146 du 24 décembre 2019 de financement de la sécurité sociale pour 2020 et du décret n°2019-1517 du 30 décembre 2019 relatif aux déclarations, au recouvrement des cotisations et aux contrôles effectués au titre de l'assurance vieillesse et de la prévoyance du régime spécial des marins. Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2021 une très grande partie du recouvrement des cotisations (pour la métropole et les DOM) est assurée par l'Urssaf Poitou Charentes (via la Déclaration Sociale Nominative). De sa mission historique de recouvrement, l'ENIM conserve donc uniquement le recouvrement dans les COM (hors Saint-Barthélemy). L'ENIM bénéficie également de compensations, transferts, prises en charge de cotisations par l'État et produits divers qui viennent s'ajouter aux produits des cotisations spécifiques au régime (près de 10% des recettes).

La démographie très déséquilibrée de la profession des marins et les droits dérogatoires pour la liquidation des pensions de retraite des marins nécessitent une contribution de la solidarité nationale à hauteur des trois quarts des dépenses de la branche vieillesse.

L'activité du régime spécial s'exerce dans un cadre très contraint. Sur un budget d'environ 1,6 milliard d'euros, près de 98 % des dépenses de l'ENIM sont des dépenses obligatoires (prestations d'assurance maladie, de pensions de retraite et d'invalidité, participations au budget de dotation globale hospitalière et financement de divers fonds de protection sociale). La structure des dépenses et leur caractère obligatoire ne permettent pas à l'ENIM d'en contrôler directement ou indirectement l'évolution. En revanche, comme tout service public, l'ENIM doit optimiser les moyens

dont il dispose afin d'assurer une qualité de service optimale à l'usager avec un coût pour le contribuable aussi réduit que possible.

Dans le cadre de traitements de masse et de coûts obligatoires, l'optimisation reste le principal objectif vis-à-vis des bénéficiaires et cotisants, tout en garantissant la sécurité comptable des opérations et un raccourcissement des délais de paiement et de remboursement. L'adaptation des outils et des procédures suivies, ainsi que la sensibilisation et la qualification des personnels, sont les principaux leviers qu'il est possible d'actionner pour atteindre ces objectifs. Depuis 2012, l'ENIM s'est engagé dans la maîtrise de la qualité des prestations de services, et de l'efficacité de ses dépenses de prestations, conformément aux objectifs de la première convention d'objectifs et de gestion 2013-2015. Un accent important a été mis dans la convention d'objectifs et de gestion (COG) 2016-2020 sur le développement d'outils informatiques et l'automatisation des processus ; il s'agit d'un enjeu particulièrement important pour poursuivre la transformation de l'établissement. C'est dans ce cadre que l'ENIM poursuit la modernisation de ses outils afin d'obtenir de meilleurs ratios entre les coûts de gestion et les prestations.

L'année 2021 devait être la première année de mise en application de la nouvelle COG. Cependant, le contexte sanitaire et social de l'année 2020 n'a pas permis de mener à bien le travail de bilan de la COG 2016-2020, travail pourtant indispensable à la définition d'une nouvelle convention adaptée aux contraintes et besoins du régime. Pour cette raison, la COG 2016-2020 a été prolongée par voie d'avenant en 2021 (les dispositions du dispositif 2016-2020 ont pour l'essentiel été reconduits, sauf adaptations à la marge), pour une année seulement. Le second semestre 2021 permettra en parallèle de mener à bien ces travaux de bilan et de définir en fonction des conclusions tirées un cadre adapté pour la prochaine COG 2022-2026.

## RÉCAPITULATION DES OBJECTIFS ET DES INDICATEURS DE PERFORMANCE

<b>OBJECTIF 1</b>	<b>Optimiser le régime de protection sociale des marins</b>
INDICATEUR 1.1	Coût unitaire d'une primo liquidation de pension retraite
INDICATEUR 1.2	Dépenses de gestion pour 100 € de prestations servies
INDICATEUR 1.3	Taux de recouvrement « global »

## OBJECTIFS ET INDICATEURS DE PERFORMANCE

### ÉVOLUTION DE LA MAQUETTE DE PERFORMANCE

La maquette de performance n'évolue pas. En revanche, la mise en place de la nouvelle COG, en 2022 (avenant à la COG 2 pour 2021), sera l'occasion de réviser les indicateurs de performance du programme, en lien avec les différentes parties prenantes sur le sujet.

### OBJECTIF

#### 1 – Optimiser le régime de protection sociale des marins

L'ENIM ne dispose pas d'une réelle marge de manœuvre sur l'évolution des dépenses obligatoires dont il a la charge ; il se doit toutefois de contrôler les coûts de gestion du service qu'il rend en optimisant ses procédures et l'emploi de ses moyens humains et matériels.

Les deux premiers indicateurs sont relatifs à la maîtrise des coûts de gestion. Pour ces deux indicateurs, les prévisions des coûts de soutien se basent sur le budget primitif.

1) Coût unitaire d'une primo liquidation de pension de retraite : La recherche de la performance porte sur l'acte le plus complexe à savoir la primo liquidation d'une pension, dont on peut calculer le coût unitaire en divisant les coûts de personnel de l'action par le nombre de dossiers traités. Ces coûts de personnel s'entendent comme les agents affectés directement à la liquidation mais aussi la quote-part de la gestion « vieillesse » rattachable aux restes des activités de l'établissement (recouvrement, comptabilité, juridique, informatique...). Il est à noter que le travail à fournir pour la liquidation d'une première pension est très variable selon les régimes de retraite. En effet, la reconstitution de la carrière du futur pensionné de l'ENIM est complexe eu égard au mode de décompte des droits retraites (au jour le jour), à la multiplicité des métiers qu'il a pu être amené à exercer successivement (salarié, patron, services à terre, saisonnier, pêche /commerce) et à la non linéarité de sa carrière.

2) Dépenses de gestion pour 100 € de prestations servies : Un ratio global divisant le montant des dépenses de soutien (dépenses de personnel et frais de fonctionnement) par le montant des dépenses de l'action permet, en ramenant à l'euro dépensé, de mesurer les coûts de gestion de l'action. Le résultat est exprimé en euros.

Le troisième indicateur retrace l'efficacité de l'établissement dans le recouvrement des cotisations :

3) Taux de recouvrement : Dans le domaine des recettes, l'établissement a pour mission d'émettre et de recouvrer les titres de cotisations des marins (y compris pensionnés et chômeurs) et contributions des armateurs, dont le produit représente désormais un peu moins de 10 % des recettes. C'est un objectif de performance sur une action déterminante – la contribution des bénéficiaires du régime – pour la légitimité d'appel à la solidarité nationale et inter-régimes. L'efficacité du recouvrement (hors départements d'outre-mer) est mesurée par le calcul du taux de recouvrement global, qui met en évidence la différence entre les recettes potentielles et les recettes réelles de l'établissement, tout en indiquant l'efficacité globale des services chargés de collecter les recettes.

### INDICATEUR

#### 1.1 – Coût unitaire d'une primo liquidation de pension retraite

(du point de vue du contribuable)

	Unité	2019 Réalisation	2020 Réalisation	2021 Prévision PAP 2021	2021 Prévision actualisée	2022 Prévision	2023 Cible
Coût unitaire d'une primo liquidation de pension retraite	€	767	809	807	773	794	705

**Précisions méthodologiques****Précisions méthodologiques**

Source des données : ENIM

Mode de calcul : l'indicateur est construit depuis 2003, et la méthode est basée sur celle de l'indicateur RE600 du catalogue des indicateurs cibles communs des organismes de sécurité sociale. Il représente les charges directes et indirectes de personnel (y compris du siège) des agents chargés des primo liquidations, rapporté au nombre de primo liquidations (y compris réversions).

**JUSTIFICATION DES PRÉVISIONS ET DE LA CIBLE**

L'actualisation de la prévision 2021 tient compte d'un niveau d'exécution des dépenses de personnel inférieur aux prévisions et, parallèlement, un nombre de primo-liquidation réajusté à la baisse par rapport aux prévisions initiales. De ce fait le coût unitaire projeté (773 €) est inférieur à la prévision initiale (807 €).

La prévision 2022 (794 €) tient compte d'une diminution du nombre de primo liquidation et qui impacte défavorablement le coût unitaire.

**INDICATEUR****1.2 – Dépenses de gestion pour 100 € de prestations servies**

(du point de vue du contribuable)

	Unité	2019 Réalisation	2020 Réalisation	2021 Prévision PAP 2021	2021 Prévision actualisée	2022 Prévision	2023 Cible
Coûts de gestion (a)	M€	9,6	9,5	9,7	9,6	9,6	8,28
Volume de prestations servies (b)	M€	1018,1	1006,4	1011	999,4	994	1025
Ratio (a/b)	€	0,94	0,95	0,96	0,96	0,97	0,81

**Précisions méthodologiques****Précisions méthodologiques**

Source des données : ENIM

Mode de calcul : cet indicateur représente la totalité des coûts de soutien de l'action pension de retraite divisée par la totalité des dépenses de pensions (pensions légales vieillesse, compte 65614). La méthode de calcul des coûts de gestion est basée sur celle de l'indicateur CG100 du catalogue des indicateurs cibles communs des organismes de sécurité sociale. Le périmètre pris en compte à ce titre est celui des frais directs et indirects de personnel et de fonctionnement, hors charges non décaissables.

Cet indicateur est sensible aux évolutions des charges de fonctionnement, notamment lorsque des efforts ont été réalisés sur les dépenses liées au système d'information afin de moderniser l'outil de production. Cette augmentation des charges n'est ni compensée par la revalorisation des pensions, ni par une progression du nombre de pensionnés. Le ratio a par conséquent tendance à progresser mécaniquement.

De plus, il convient de mentionner que les dépenses de gestion comprennent celles liées à l'émission et au recouvrement des cotisations et contributions des armateurs. La mise en œuvre généralisée de la DSN à compter de janvier 2021 associée au transfert du recouvrement à l'URSSAF n'impacte pas de manière significative la programmation budgétaire à ce stade. D'autant que le cadrage budgétaire de la prochaine COG est en cours de définition

**JUSTIFICATION DES PRÉVISIONS ET DE LA CIBLE**

Cet indicateur est sensible aux évolutions des charges de fonctionnement liées aux efforts réalisés pour moderniser le système d'information et les outils de production; d'autant plus que certaines dépenses initialement programmées en investissements sont réalisées en fonctionnement compte tenu des modalités opérationnelles proposées par les prestataires. L'établissement a, en outre, renforcé le recours à l'AMOA afin de conduire de manière la plus efficiente possible les projets inscrits dans la COG. La trajectoire COG est néanmoins respectée. La prévision 2021 est établie en hypothèse haute, sur la base d'une reconduction du budget initial des dépenses de personnel pour 2021 dans un contexte de négociation de fin de COG avec les autorités de tutelles avec, parallèlement une baisse du volume de prestations.

**Régimes de retraite et de sécurité sociale des marins**

Programme n° 197 | OBJECTIFS ET INDICATEURS DE PERFORMANCE

**INDICATEUR****1.3 – Taux de recouvrement « global »**

(du point de vue du contribuable)

	Unité	2019 Réalisation	2020 Réalisation	2021 Prévision PAP 2021	2021 Prévision actualisée	2022 Prévision	2023 Cible
Échéance : 3 mois	%	93*	94	94*	94		Non déterminé
Échéance : 1 an	%	99,1	97.5	99	99		Non déterminé

**Précisions méthodologiques****Précisions méthodologiques**Source des données : ENIM

Mode de calcul : le taux de recouvrement est apprécié, jusqu'en 2021, par rapport aux émissions de l'année, hors départements et territoires d'outre-mer compte tenu des difficultés particulières de recouvrement afférentes à ces départements ou territoires. Il s'agit du taux de recouvrement brut, exclusivement sur les cotisations, directement lisible dans les comptes de l'ENIM. Le taux de réalisation à 1 an pour une année N est une prévision, l'analyse comptable sera effective au 31 décembre de l'année suivante.

\* Taux de recouvrement / échéance à 3 mois : Pour les années 2019 et 2020 : le département recouvrement rend compte du taux de recouvrement 15 jours après la date limite de paiement. Cet indicateur qui concerne la France métropolitaine uniquement permet de mesurer l'évolution du niveau de paiement spontané des cotisations et charges sociales.

**JUSTIFICATION DES PRÉVISIONS ET DE LA CIBLE**

Du fait du transfert du recouvrement des cotisations à l'URSSAF, l'ENIM ne maîtrise plus la performance du recouvrement des cotisations sociales pour les périodes taxées à compter du 01/01/2021.

L'Etablissement conserve cependant cette prérogative pour les COM. Sur ce périmètre, les prévisions 2022 sont les suivantes : Taux recouvrement au 31/12/N+1 : > 99%, Taux recouvrement DLP +15jours : 95 %

Concernant le taux à 15 jours, eu égard aux volumes très modestes des créances COM (entre 5 et 6 M€ par an), une défaillance d'entreprise peut suffire à la non atteinte de l'objectif.

## PRÉSENTATION DES CRÉDITS ET DES DÉPENSES FISCALES

## 2022 / PRÉSENTATION PAR ACTION ET TITRE DES CRÉDITS DEMANDÉS

## 2022 / AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT

Numéro et intitulé de l'action ou de la sous-action	Titre 3 Dépenses de fonctionnement	Titre 6 Dépenses d'intervention	Total pour 2022	FdC et AdP attendus en 2022
01 – Régimes de retraite et de sécurité sociale des marins	10 195 065	781 114 305	<b>791 309 370</b>	0
<b>Total</b>	<b>10 195 065</b>	<b>781 114 305</b>	<b>791 309 370</b>	<b>0</b>

## 2022 / CRÉDITS DE PAIEMENT

Numéro et intitulé de l'action ou de la sous-action	Titre 3 Dépenses de fonctionnement	Titre 6 Dépenses d'intervention	Total pour 2022	FdC et AdP attendus en 2022
01 – Régimes de retraite et de sécurité sociale des marins	10 195 065	781 114 305	<b>791 309 370</b>	0
<b>Total</b>	<b>10 195 065</b>	<b>781 114 305</b>	<b>791 309 370</b>	<b>0</b>



## Régimes de retraite et de sécurité sociale des marins

Programme n° 197 | PRÉSENTATION DES CRÉDITS ET DES DÉPENSES FISCALES

## 2021 / PRÉSENTATION PAR ACTION ET TITRE DES CRÉDITS VOTÉS (LOI DE FINANCES INITIALE)

## 2021 / AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT

Numéro et intitulé de l'action ou de la sous-action	Titre 3 Dépenses de fonctionnement	Titre 6 Dépenses d'intervention	Total pour 2021	FdC et AdP prévus en 2021
01 – Régimes de retraite et de sécurité sociale des marins	10 195 065	799 375 098	<b>809 570 163</b>	0
<b>Total</b>	<b>10 195 065</b>	<b>799 375 098</b>	<b>809 570 163</b>	<b>0</b>

## 2021 / CRÉDITS DE PAIEMENT

Numéro et intitulé de l'action ou de la sous-action	Titre 3 Dépenses de fonctionnement	Titre 6 Dépenses d'intervention	Total pour 2021	FdC et AdP prévus en 2021
01 – Régimes de retraite et de sécurité sociale des marins	10 195 065	799 375 098	<b>809 570 163</b>	0
<b>Total</b>	<b>10 195 065</b>	<b>799 375 098</b>	<b>809 570 163</b>	<b>0</b>

## PRÉSENTATION DES CRÉDITS PAR TITRE ET CATÉGORIE

Titre ou catégorie	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Ouvertes en LFI pour 2021	Demandées pour 2022	FdC et AdP attendus en 2022	Ouverts en LFI pour 2021	Demandés pour 2022	FdC et AdP attendus en 2022
Titre 3 – Dépenses de fonctionnement	10 195 065	10 195 065	0	10 195 065	10 195 065	0
Subventions pour charges de service public	10 195 065	10 195 065	0	10 195 065	10 195 065	0
Titre 6 – Dépenses d'intervention	799 375 098	781 114 305	0	799 375 098	781 114 305	0
Transferts aux ménages	799 375 098	781 114 305	0	799 375 098	781 114 305	0
<b>Total</b>	<b>809 570 163</b>	<b>791 309 370</b>	<b>0</b>	<b>809 570 163</b>	<b>791 309 370</b>	<b>0</b>

**Régimes de retraite et de sécurité sociale des marins**

Programme n° 197 | JUSTIFICATION AU PREMIER EURO

**JUSTIFICATION AU PREMIER EURO**

## ÉLÉMENTS TRANSVERSAUX AU PROGRAMME

## ÉLÉMENTS DE SYNTHÈSE DU PROGRAMME

Numéro et intitulé de l'action ou de la sous-action	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Titre 2 Dépenses de personnel	Autres titres	Total	Titre 2 Dépenses de personnel	Autres titres	Total
01 – Régimes de retraite et de sécurité sociale des marins	0	791 309 370	791 309 370	0	791 309 370	791 309 370
<b>Total</b>	<b>0</b>	<b>791 309 370</b>	<b>791 309 370</b>	<b>0</b>	<b>791 309 370</b>	<b>791 309 370</b>

## DÉPENSES PLURIANNUELLES

## ÉCHÉANCIER DES CRÉDITS DE PAIEMENT (HORS TITRE 2)

## ESTIMATION DES RESTES À PAYER AU 31/12/2021

Engagements sur années antérieures non couverts par des paiements au 31/12/2020 (RAP 2020)	Engagements sur années antérieures non couverts par des paiements au 31/12/2020 y.c. travaux de fin de gestion postérieurs au RAP 2020	AE (LFI + LFRs) 2021 + reports 2020 vers 2021 + prévision de FdC et AdP	CP (LFI + LFRs) 2021 + reports 2020 vers 2021 + prévision de FdC et AdP	Évaluation des engagements non couverts par des paiements au 31/12/2021
0	0	809 570 163	809 570 163	0

## ÉCHÉANCIER DES CP À OUVRIR

AE	CP 2022	CP 2023	CP 2024	CP au-delà de 2024
Évaluation des engagements non couverts par des paiements au 31/12/2021	CP demandés sur AE antérieures à 2022 CP PLF CP FdC et AdP	Estimation des CP 2023 sur AE antérieures à 2022	Estimation des CP 2024 sur AE antérieures à 2022	Estimation des CP au-delà de 2024 sur AE antérieures à 2022
0	0 0	0	0	0
AE nouvelles pour 2022 AE PLF AE FdC et AdP	CP demandés sur AE nouvelles en 2022 CP PLF CP FdC et AdP	Estimation des CP 2023 sur AE nouvelles en 2022	Estimation des CP 2024 sur AE nouvelles en 2022	Estimation des CP au-delà de 2024 sur AE nouvelles en 2022
791 309 370 0	791 309 370 0	0	0	0
<b>Totaux</b>	<b>791 309 370</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>

## CLÉS D'OUVERTURE DES CRÉDITS DE PAIEMENT SUR AE 2022

CP 2022 demandés sur AE nouvelles en 2022 / AE 2022	CP 2023 sur AE nouvelles en 2022 / AE 2022	CP 2024 sur AE nouvelles en 2022 / AE 2022	CP au-delà de 2024 sur AE nouvelles en 2022 / AE 2022
100,00 %	0,00 %	0,00 %	0,00 %

L'ensemble des crédits de l'enveloppe du 197 en AE et en CP sont transférés en gestion à l'opérateur ENIM, unique opérateur du programme. Ce schéma de consommation des crédits du programme ne permet pas de créer au 31/12/N de restes-à-payer à écouler sur les exercices suivants.

## Régimes de retraite et de sécurité sociale des marins

Programme n° 197 | JUSTIFICATION AU PREMIER EURO

## JUSTIFICATION PAR ACTION

## ACTION 100,0 %

## 01 – Régimes de retraite et de sécurité sociale des marins

	Titre 2	Hors titre 2	Total	FdC et AdP attendus
Autorisations d'engagement	0	791 309 370	<b>791 309 370</b>	0
Crédits de paiement	0	791 309 370	<b>791 309 370</b>	0

En tant que régime de retraite des marins, l'ENIM sert des pensions de retraite après les avoir liquidées sur la base des durées et catégories de services validables de chaque futur pensionné ou ayant droit. Les moyens financiers concourent au financement de toutes les pensions de marins et d'ayants droit de la métropole, des départements d'outre-mer ainsi que des collectivités d'outre-mer. Ces pensions sont liquidées et mises en paiement par le département des politiques sociales maritimes de retraite de l'ENIM. De même, l'ENIM liquide les cotisations « retraite » des marins et armateurs et recouvre une partie de ces cotisations. En effet, dès 2020, le recouvrement des cotisations relatives à la métropole a été partiellement assuré par l'Urssaf Poitou-Charentes à titre expérimental, en application de l'article 18 de la loi n°2019-1146 du 24 décembre 2019 de financement de la sécurité sociale pour 2020 et du décret n°2019-1517 du 30 décembre 2019 relatif aux déclarations, au recouvrement des cotisations et aux contrôles effectués au titre de l'assurance vieillesse et de la prévoyance du régime spécial des marins. Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2021 une très grande partie du recouvrement des cotisations (pour la métropole et les DOM) est assurée par l'Urssaf Poitou Charentes (via la Déclaration Sociale Nominative). L'ENIM bénéficie également de compensations, transferts, prises en charge de cotisations par l'État et produits divers qui viennent s'ajouter aux produits des cotisations spécifiques au régime (près de 10% des recettes).

La subvention de l'État est destinée en totalité au financement de cette action.

En projection, l'ENIM devrait verser en 2022, 104 759 pensions de retraite pour un volume financier de l'ordre de 994,4 M€. Ce montant représente l'essentiel des charges de la branche vieillesse (près de 98 % sur un total de dépenses de la branche « vieillesse » de 1 017 M€ en prévision). Pour 2021, la prévision ajustée est de 106 441 pensions de retraite pour un montant de l'ordre de 999,4 M€.

S'agissant des recettes 2022 (1 016 € M€ en prévision pour la branche vieillesse), la subvention du programme 197 devrait représenter 78% de celles-ci.

## CONTRIBUTION AU PLAN DE RELANCE

Le programme ne perçoit pas de crédit au titre du plan de relance

## ÉLÉMENTS DE LA DÉPENSE PAR NATURE

Titre et catégorie	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement
Dépenses de fonctionnement	10 195 065	10 195 065
Subventions pour charges de service public	10 195 065	10 195 065
Dépenses d'intervention	781 114 305	781 114 305
Transferts aux ménages	781 114 305	781 114 305
<b>Total</b>	<b>791 309 370</b>	<b>791 309 370</b>

### Dépenses de fonctionnement:

La subvention pour charges de service public (SCSP) versée par le programme, à hauteur de 10,2 M€, devrait couvrir 94 % des dépenses effectives de l'opérateur pour la gestion de la branche vieillesse.

Dans l'attente de la signature de la nouvelle Convention d'Objectifs et de Gestion, l'effectif prévisionnel pour 2022 est de 293 ETPT.

La SCSP doit couvrir les charges limitatives des dépenses de gestion de la branche, ces charges sont :

- la masse salariale des personnels pour 6,9 M€ qui représente le poste de dépenses le plus élevé de la branche ;
- les dépenses de logistique pour 1,2 M€ ;
- les dépenses informatiques pour 1,3 M€ ;
- les dotations aux amortissements pour 1,3 M€.

La clé de répartition des dépenses administratives entre la branche vieillesse et la branche maladie est basée sur la répartition des effectifs de l'ENIM entre ces deux risques avec un poids majoritaire des effectifs affectés à la branche maladie. Ainsi, une légère diminution de l'effectif de la branche maladie entraîne un effet accentué sur la répartition des charges de fonctionnement pour la branche vieillesse. En conséquence, au regard du bilan 2020, la diminution de l'effectif a conduit à modifier la clé de répartition des dépenses en augmentant la part de la branche vieillesse à 36,45% au lieu de 35,30%, entraînant la hausse des charges de fonctionnement pour la branche vieillesse et ceci malgré la baisse cumulée des charges de la branche vieillesse et du budget global de fonctionnement.

### Dépenses de transfert (prestations légales vieillesse et prestations extra-légales) :

#### a) Prévisions pour les dépenses de prestations légales vieillesse

Le régime social des marins est en déséquilibre structurel sur la branche retraite, avec un ratio de 0,27 entre le nombre d'actifs et de pensionnés (28 503 actifs cotisants en 2022 pour 104 759 pensions directes et réversions).

Source : Projections CGE (Compte Général de l'Etat), traitement DMRLF, Janvier 2021

Ces prévisions reposent sur l'examen des données depuis 2007, et permettent d'élaborer la projection des effectifs et du montant moyen des pensions. Le calcul des montants est réalisé par valorisation des effectifs projetés en fonction du montant moyen projeté.

Les prévisions budgétaires sont basées sur les hypothèses d'évolution du nombre des actifs, des retraités et du niveau moyen des pensions. La prévision pour 2022 est un montant moyen de pension de droit direct de 11 230 €, contre 11 289 € pour 2021 et 11 349 € en 2020. Pour les pensions de réversion, les montants sont respectivement de 6 172 € en 2022, 6 158 € en 2021 et 6 157 € en 2020.

Source : Projection Budget Triannuel 2020, traitement DMRLF Janvier 2021.

Concernant les nouvelles pensions de droit direct sur la période 2020-2023, la prévision conduit à une augmentation de 1,37 % pour les effectifs, alors que le montant prévisionnel de ces nouvelles pensions serait en augmentation de 12,7 %. L'écart s'explique par l'augmentation de la valeur de la pension moyenne. Ces éléments reposent toutefois sur

un nombre très limité de nouvelles primo-liquidations (1 976 en 2020, 2 003 en projection 2023) ce qui amplifie l'effet. En outre, la future réforme des retraites pourrait conduire à des évolutions au regard de la prévision. Il a été constaté une diminution du nombre de liquidation de pension supérieure à la moyenne et aux prévisions en 2020, l'analyse du bilan 2021 permettra de déterminer si cette diminution est conjoncturelle (en lien avec la crise sanitaire) ou le modèle de projection devra être revu au regard des nouveaux comportements des affiliés.

Pour les pensions spéciales, après les effets de la réforme des retraites via un report de l'âge de départ à partir de 2011, la tendance est une décroissance d'ici 2023. Comme mentionné supra, ces tendances pourraient être remises en cause dans le cadre de la future réforme des retraites.

**Projection des effectifs des nouvelles liquidations de pensions et montant moyen annuel (droit direct et droit dérivé) :**

Année	Effectifs totaux	Evolution	Pension moyenne	Evolution
2015	4 530	+2%	7 705 €	-1,5%
2016	4 570	+1%	8 014 €	+4,0%
2017	4 661	+2%	7 583 €	+5,4%
2018	4 503	-3%	7 443 €	-1,8 %
2019	4 355	-3%	7 910 €	+6,3%
2020	3 910	-10%	7 626 €	-3,6%
2021	4 207	+8%	7 872 €	+3,2%
2022	4 170	-1%	7 889 €	+0,2%
2023	4 135	-1%	7 906 €	+0,2%

Source : Projection Budget Triannuel 2020, traitement DMRLF Janvier 2021.

Les dépenses de la branche vieillesse sont principalement couvertes par la subvention versée par le programme au titre de la solidarité nationale, après intervention de la solidarité interprofessionnelle (compensation inter-régimes). La subvention en provenance du programme devrait ainsi couvrir les dépenses d'intervention vieillesse à hauteur de 781,1 M€ en 2022. L'évolution de la subvention est concomitante à celle des dépenses de pensions qui devraient s'élever à 994,4 M€ en 2022, pour une dépense totale de branche de 1 017 M€ en 2022 (1 022,1 M€ en 2021, 1 028 M€ en 2020).

**b) Prévisions pour les dépenses de prestations extra-légales**

Au-delà des prestations légales versées à ses affiliés, l'ENIM met en œuvre une politique d'action sanitaire et sociale en versant des prestations extra-légales, de secours et de subventions aux institutions sociales maritimes. L'ENIM renforce ainsi son lien de proximité avec les gens de mer, en complétant leur protection sociale par un ensemble d'actions et de mesures ciblées vers les populations les plus vulnérables.

L'action sanitaire et sociale se traduit par des aides individuelles et des aides collectives, qui s'articulent essentiellement autour de trois grands axes :

- Vers les personnes âgées (part majoritaire des aides versées) par le biais de l'aide au maintien à domicile (aides ménagères, aide à l'amélioration de l'habitat, lutte contre la précarité énergétique). Une part prépondérante de ces aides est consacrée aux aides ménagères.
- Des aides financières individuelles aux marins et à leurs familles du fait des spécificités des métiers de la mer et particulièrement ceux de la pêche, marqués par une fréquence relativement élevée des accidents du travail. L'ENIM sert à leur famille, des secours ordinaires ou d'urgence, des secours pour frais d'obsèques ou des aides pour fourniture d'appareillage ou assistance ménagère, entre autres.
- Des aides collectives via les institutions sociales maritimes, dont le Service Social Maritime, en contrepartie des prestations qu'il assure via son réseau d'assistantes sociales pour le compte de l'Établissement, ou à des associations menant des actions spécifiques, notamment. Une part importante est également versée à l'Institut Maritime de Prévention dans le cadre d'un marché public.

Le budget de l'action sanitaire et sociale de l'ENIM a fait l'objet d'une attention particulière dans le cadre de la définition de la dernière COG 2016-2020 prolongée par avenant en 2021. Dans l'hypothèse d'un maintien à l'identique de la politique d'action sanitaire et sociale et de la poursuite du dispositif d'accompagnement des petits employeurs pour le passage à la DSN créé en 2021, ce budget s'élèverait à 7,5 M€ en 2022 pour les branches « vieillesse » et « maladie » du régime. S'agissant des aides individuelles, leur montant sera en 2021 de 2,9 M€ pour la branche « vieillesse » et 2,1 M€ sur la branche « maladie » et « AT-MP ». Au regard de ce montant, modeste par rapport au volume de dépenses de l'ENIM, ce dispositif a démontré par le passé une utilité socio-économique élevée, notamment par l'aide au maintien à domicile et l'aide médicale. Le reliquat est constitué d'aides collectives.



## Régimes de retraite et de sécurité sociale des marins

Programme n° 197 | JUSTIFICATION AU PREMIER EURO

## RÉCAPITULATION DES CRÉDITS ET EMPLOIS ALLOUÉS AUX OPÉRATEURS DE L'ÉTAT

## RÉCAPITULATION DES CRÉDITS ALLOUÉS PAR LE PROGRAMME AUX OPÉRATEURS

Opérateur financé (Programme chef de file) Nature de la dépense	LFI 2021		PLF 2022	
	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement
<b>ENIM - Etablissement national des invalides de la marine (P197)</b>	<b>809 591 379</b>	<b>809 591 379</b>	<b>791 309 370</b>	<b>791 309 370</b>
Subventions pour charges de service public	10 195 065	10 195 065	10 195 065	10 195 065
Transferts	799 396 314	799 396 314	781 114 305	781 114 305
<b>Total</b>	<b>809 591 379</b>	<b>809 591 379</b>	<b>791 309 370</b>	<b>791 309 370</b>
Total des subventions pour charges de service public	10 195 065	10 195 065	10 195 065	10 195 065
Total des dotations en fonds propres	0	0	0	0
Total des transferts	799 396 314	799 396 314	781 114 305	781 114 305

Le montant de la SCSP de l'ENIM a évolué entre PLF et la LFI 2021. Au titre de l'amendement n°1251 adopté le 16 décembre 2020, le montant de la SCSP a été minoré de 21 216 €, faisant ainsi évoluer la SCSP de 10 195 K€ à 10 174 K€.

## CONSOLIDATION DES EMPLOIS DES OPÉRATEURS DONT LE PROGRAMME EST CHEF DE FILE

## EMPLOIS EN FONCTION AU SEIN DES OPÉRATEURS DE L'ÉTAT

Intitulé de l'opérateur	LFI 2021				PLF 2022					
	ETPT rémunérés par d'autres programmes (1)	ETPT rémunérés par ce programme (1)	ETPT rémunérés par les opérateurs		ETPT rémunérés par d'autres programmes (1)	ETPT rémunérés par ce programme (1)	ETPT rémunérés par les opérateurs			
			sous plafond	hors plafond	dont contrats aidés	dont apprentis	sous plafond	hors plafond	dont contrats aidés	dont apprentis
ENIM - Etablissement national des invalides de la marine			293				293			
<b>Total</b>			<b>293</b>				<b>293</b>			

(1) Emplois des opérateurs inclus dans le plafond d'emplois du ministère

## ■ SCHÉMA D'EMPLOIS ET PLAFOND DES AUTORISATIONS D'EMPLOIS DES OPÉRATEURS DE L'ÉTAT

	ETPT
Emplois sous plafond 2021	293
Extension en année pleine du schéma d'emplois de la LFI 2021	
Impact du schéma d'emplois 2022	
Solde des transferts T2/T3	
Solde des transferts internes	
Solde des mesures de périmètre	
Corrections techniques	
Abattements techniques	
<b>Emplois sous plafond PLF 2022</b>	<b>293</b>
<b>Rappel du schéma d'emplois 2022 en ETP</b>	

## OPÉRATEURS

### Avertissement

Le volet « Opérateurs » des projets annuels de performance évolue au PLF 2022. Ainsi, les états financiers des opérateurs (budget initial 2021 par destination pour tous les opérateurs, budget initial 2021 en comptabilité budgétaire pour les opérateurs soumis à la comptabilité budgétaire et budget initial 2021 en comptabilité générale pour les opérateurs non soumis à la comptabilité budgétaire) ne seront plus publiés dans le PAP mais le seront, sans commentaires, dans le « jaune opérateurs » et les fichiers plats correspondants en open data sur le site « data.gouv.fr ».

## ENIM - ETABLISSEMENT NATIONAL DES INVALIDES DE LA MARINE

### Missions

L'ENIM est un régime spécial obligatoire qui assure trois des grands risques de sécurité sociale : santé, retraite et recouvrement. Cette dernière mission a été en grande majorité transférée à l'Urssaf au 1<sup>er</sup> janvier 2021, l'Enim conservant le recouvrement dans certaines collectivités d'outre-mer. Parallèlement, l'Enim assure également une action sanitaire et sociale en mettant en œuvre un programme d'aides individuelles et collectives visant à aider et accompagner les populations les plus fragiles et participer à la prévention des risques professionnels maritimes.

### Gouvernance et pilotage stratégique

Administration centrale de l'État, l'ENIM a été transformée en établissement public administratif par décret en 2010. En charge du régime spécial obligatoire de sécurité sociale des marins, il est depuis placé sous la tutelle des ministères chargés de la mer, de la sécurité sociale et du budget. A sa tête, la gouvernance est assurée par un Conseil d'administration composé de 8 membres ayant voix délibérative parmi lesquels :

- 3 membres de droit désignés à raison de leurs fonctions à la tête d'instances nationales relatifs aux métiers de la mer (les présidents du Conseil supérieur de la marine marchande, du Comité national des pêches maritimes et élevages marins, et du Comité national de la conchyliculture) ;
- l'inspecteur général des affaires maritimes ;
- 2 personnes nommées par le ministre chargé de la mer : un membre du Conseil général de l'environnement et du développement durable, et un représentant des activités du nautisme et de la plaisance ;
- 2 magistrats issus respectivement du Conseil d'Etat et de la Cour des comptes.

Dépourvus de voix délibérative, les représentants des trois ministères de tutelle participent à la séance du Conseil d'administration. Les tutelles disposent en outre d'un pouvoir d'approbation ou de désapprobation des délibérations. Assistent aussi au Conseil d'Administration avec voix consultative le directeur, l'agent comptable, le médecin-conseil, deux représentants du personnel de l'ENIM ainsi que le contrôleur général économique et financier. Afin de compenser l'absence de partenaires sociaux au sein du conseil d'administration, de rapprocher l'ENIM des standards de la sécurité sociale et de poursuivre l'évolution du régime des marins dans la concertation, l'un des objectifs stratégiques de la COG 2016-2020 a été concrétisé par la création en novembre 2017 du Comité des parties intéressées au fonctionnement de l'ENIM, au sein duquel figurent des représentants des salariés, des employeurs et des pensionnés. Bien qu'entamée dans le cadre des objectifs fixés par la dernière COG, l'évolution de la gouvernance du régime des marins sera poursuivie afin de rapprocher le fonctionnement du régime des marins de celui des autres régimes de sécurité sociale.

### Perspectives 2022

Le budget global de l'ENIM, d'un peu moins de 1,6 Md€, recouvre l'ensemble des dépenses de ce régime social multi-risques, le programme de tutelle 197 ne contribuant qu'à la branche vieillesse mais représentant toutefois près de la moitié des produits de l'établissement. Les autres produits sont constitués des compensations en provenance de la sécurité sociale pour la branche maladie et la branche AT-MP, des cotisations et remboursement d'exonérations, des compensations et transferts, etc. À noter qu'un autre programme du budget général (le programme 205) contribue

également aux produits de l'ENIM, s'agissant des compensations de contributions patronales (tous risques) dues par les armements de transport maritime soumis à concurrence internationale, représentant en moyenne 41 M€/an (environ 2,6 % des produits). Il convient de noter que l'année 2020 est atypique car il y a eu une diminution importante de l'activité maritime en raison de la crise sanitaire, ce qui a entraîné une baisse importante des cotisations et des exonérations correspondantes. A ce stade, il semble que les dispositifs d'aide au secteur maritime aient permis de limiter les conséquences de la prolongation de la crise sanitaire en 2021, le montant des exonérations accordées au titre de la concurrence internationale étant plus conforme à la moyenne. En dépenses, la branche « vieillesse » représente environ 2/3 du total des charges (pensions versées), et la « maladie » 1/3 des charges. S'agissant des dépenses de personnel et de fonctionnement administratif en général, la situation est inverse, la branche « vieillesse » représentant 1/3 des dépenses environ et la branche « maladie », environ 2/3 de ces dépenses administratives, en raison du volume d'actes plus importants à traiter pour la « maladie » ; une part significative de l'intervention des effectifs œuvrant pour la pension se réalise lors de la primoliquidation dans la mesure où la carrière du marin doit être reconstituée par ligne de service et non par trimestre cotisé. Il convient d'insister sur le rôle de plus en plus important d'information et de conseil vis-à-vis des affiliés, part non négligeable de l'activité au département des politiques sociales maritimes de retraite. La maîtrise des dépenses de gestion est un objectif prioritaire pour l'ENIM, dont les dépenses de fonctionnement sont encadrées par une Convention d'Objectifs et de Gestion (ordonnance COG du 24 avril 1996). La première COG de l'ENIM avec l'État a été instituée au 1er janvier 2013, la COG actuelle couvrant initialement la période 2016-2020, a été prolongée par avenant pour 2021. La COG 2022-2026 est en cours d'élaboration.

### Participation de l'opérateur au plan de relance

L'opérateur ne perçoit pas de crédit qu titre du plan de relance

### FINANCEMENT APPORTÉ À L'OPÉRATEUR PAR LE BUDGET DE L'ÉTAT

(en milliers d'euros)

Programme intéressé Nature de la dépense	LFI 2021		PLF 2022	
	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement
<b>197 – Régimes de retraite et de sécurité sociale des marins</b>	<b>809 591</b>	<b>809 591</b>	<b>791 309</b>	<b>791 309</b>
Subvention pour charges de service public	10 195	10 195	10 195	10 195
Dotation en fonds propres	0	0	0	0
Transfert	799 396	799 396	781 114	781 114
<b>205 – Affaires maritimes</b>	<b>43 284</b>	<b>43 284</b>	<b>43 000</b>	<b>43 000</b>
Subvention pour charges de service public	0	0	0	0
Dotation en fonds propres	0	0	0	0
Transfert	43 284	43 284	43 000	43 000
<b>Total</b>	<b>852 875</b>	<b>852 875</b>	<b>834 309</b>	<b>834 309</b>

Le montant de la SCSP de l'ENIM a évolué entre PLF et la LFI 2021. Au titre de l'amendement n°1251 adopté le 16 décembre 2020, le montant de la SCSP a été minoré de 21 216 €, faisant ainsi évoluer la SCSP de 10 195 K€ à 10 174 K€.

## Régimes de retraite et de sécurité sociale des marins

Programme n° 197 | OPÉRATEURS

## CONSOLIDATION DES EMPLOIS DE L'OPÉRATEUR

(en ETPT)

	LFI 2021 (1)	PLF 2022
<b>Emplois rémunérés par l'opérateur :</b>	<b>293</b>	<b>293</b>
– sous plafond	293	293
– hors plafond		
<i>dont contrats aidés</i>		
<i>dont apprentis</i>		
<b>Autres emplois en fonction dans l'opérateur :</b>		
– rémunérés par l'État par ce programme		
– rémunérés par l'État par d'autres programmes		
– rémunérés par d'autres collectivités ou organismes		

(1) LFI et LFR le cas échéant